

ABONNEMENT

Sauumur: Un an... 25 fr. Six mois... 13. Trois mois... 7. Poste: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des inscriptions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas.

On s'abonne:

A PARIS: A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 31 DÉCEMBRE

Demain mardi, à l'occasion du Jour de l'An, l'Echo Saumurois ne paraîtra pas.

Un incident à la Chambre

Un incident très grave s'est passé samedi dans les couloirs de la Chambre. M. Dreyfus s'était rendu auprès de M. Antoine, ancien député protestataire d'Alsace-Lorraine, et il lui avait demandé de se laisser porter candidat à la députation à Paris.

se battre, car « il n'accepte pas, prétend-il, de rencontrer avec le premier venu ».

Pour comprendre ce qui précède, nous croyons utile de reproduire la note qui suit, signée Dreyfus, que nous trouvons dans la Nation :

« La République française publie les deux dépêches suivantes :

« Je reçois de mon ami Antoine, député protestataire de Metz au Reichstag, la dépêche suivante, datée de Nancy, le 28 décembre, à midi :

« Je n'ai jamais sollicité ni accepté une candidature à Paris. Comme un désistement formel paraît nécessaire, je vous autorise à démentir tout ce qui pourrait m'engager ou égarer l'opinion publique.

« ANTOINE. »

J'ai répondu au député de Metz :

« Mon cher ami, tous les républicains, tous les ennemis du césarisme, tous les patriotes comprendront le sentiment élevé qui a dicté votre résolution.

« JOSEPH REINACH. »

Pour éclairer la situation, je crois devoir publier à mon tour la lettre que j'ai reçue hier de M. Antoine, que j'ai averti de cette publication :

« Nancy, vendredi 28.

« Mon cher collègue,

« J'ai reçu hier soir la dépêche suivante :

« Tous nos amis, depuis Clémenceau jusqu'à Ferry, désapprouvent énergiquement tentative lancer votre candidature.

« Désaveu nécessaire. Boulanger se retirerait devant vous. Croyez en sincère amitié.

« Réponse immédiate.

« REINACH. »

« J'ai répondu à Reinach par la copie du télégramme que je vous expédiai, hier matin, ainsi conçu :

« Ne prendrai aucune détermination sans avoir consulté collègues, compatriotes, amis. Attendez. Ne commencez rien. »

« La dépêche de Reinach me laisse supposer qu'on a trouvé un candidat sûr de battre Boulanger, et qu'il serait par consé-

quent fort regrettable qu'il se débâtât devant moi, sous prétexte de patriotisme.

« Bien cordialement à vous,

« ANTOINE. »

Il résulte de cette lettre, comparée aux dépêches ci-dessus, que c'est en trompant M. Antoine sur la situation, que M. Reinach a obtenu ce qu'il veut considérer comme un désistement.

Nous faisons le public juge de pareilles mesquineries en si graves circonstances et nous laissons à M. Reinach la responsabilité de ces malhonnêtes manœuvres.

Les témoins constitués, MM. Emmanuel Arène et Thompson pour M. Reinach, MM. Jullien et Wickersheimer pour M. Dreyfus, se sont réunis dans la soirée et ont rédigé un procès-verbal de conciliation déclarant que « l'épithète employée par M. Dreyfus est le résultat d'un malentendu et qu'elle doit être retirée. »

INFORMATIONS

FIN DE SESSION

Les Chambres ont clos leur session et se sont prorogées à l'occasion du premier de l'an.

Les contribuables recevront leurs étrennes sous forme d'un budget de près de quatre milliards à payer.

Si certains ne sont pas satisfaits, ils pourront, pour se consoler, lire le long des murailles le discours prononcé par le président Floquet; on ne peut supposer qu'ils se montrent insensibles à l'attention délicate qu'a eue le chef du cabinet de leur annoncer, pour l'année prochaine et les suivantes, de nouvelles dépenses tout aussi injustifiées et improductives que celles dont se plaignent déjà les populations.

L'UNION DES DROITES

Les membres de ce groupe se sont réunis sous la présidence de M. de Mackau. Voici le procès-verbal de la séance :

« Quelques observations ont été échangées sur les discours prononcés par MM. Challemel-Lacour, Ferry et Spuller.

« On a fait observer que si ces discours semblent chercher à faire prévaloir une politique d'apaisement et de modération, les votes et les actes de ceux qui les ont prononcés et de leurs amis, continuent à être en désaccord avec ces manifestations.

« Dans la discussion de la loi militaire, M. Ferry et ses amis en ont donné de nouvelles preuves.

« Les conservateurs ne peuvent donc se contenter de pareilles déclarations et doivent persévérer dans leur attitude.

« A l'occasion du nouvel examen du budget, M. Bouvaillier fait part à la réunion des observations qu'il compte présenter dans la discussion générale.

« La réunion approuve le sens de ces observations. »

LA QUESTION DES MÉLASSES

Le groupe agricole de la Chambre a entendu M. Viger sur la question des mélasses étrangères destinées à la distillerie.

M. Viger a dit que la France, seul pays où l'on ne paie pas de droit sur ce produit, était envahie par les mélasses allemandes. Elle devient ainsi le débouché de toutes les mélasses de distillerie qui font concurrence à nos alcools.

Le groupe agricole s'est prononcé, à l'unanimité, pour l'établissement d'un droit de douane proportionnel à la richesse saccharine sur toutes les mélasses étrangères destinées à la distillerie.

LA LOI SUR LES SUCCESSIONS

On sait que le ministre Floquet avait proposé d'arrêter au sixième degré le droit des collatéraux à recueillir la succession d'une personne morte sans avoir fait de testament; le Conseil général de la Seine vient de faire beaucoup mieux.

Il a émis le vœu que la succession ab intestat en ligne collatérale fût abolie à partir du deuxième degré. Il consent encore à laisser

7. Feuilleton de l'Echo Saumurois. L'ÉVADÉ Par Raoul de Navery

« Le peuple ! Oh ! mon ami ! Après la joie orgueilleuse de se créer une idole, il n'en connaît point de plus grande que celle de la briser. Vous demandez Coraëlle pour compagne, Jean ! C'est avec bonheur, j'allais dire avec reconnaissance, que je vous la donne... La savoir protégée par vous me sera une consolation... Mes fils sont jeunes ! Tout à l'heure j'ai tenté de faire pénétrer de graves pensées dans leur esprit; si je leur manque, vous serez là... »

« Je lui offrirai le titre honorable et l'épée glorieuse. — Kerkova est bon, en dépit d'une rudesse apparente. Ce qu'il a promis, il le fera. — Verrai-je Coraëlle ce soir ? — Vous dînez en famille. — Merci ! oh ! merci. — Où allez-vous en me quittant ? — Chez Voudelet. Il lit à quelques amis son drame de Pierre et Paul. — Alors, sortons ensemble, je me rends chez Barneveldt. Si je ne le voyais pas chaque jour, je croirais que son péril augmentait. — Que ne quitte-t-il la Hollande ? — Le soldat meurt à son poste. Barneveldt est le fondateur de la puissance des Provinces Unies, il tombera pour elles. — Plus bas, Grotius ajouta : — Et par elles. Les deux hommes sortirent. La joie du jeune homme paraissait si vive, cette journée d'août était si splendidement belle, que Grotius se sentit le cœur apaisé. Certains attentats paraissent impossibles au milieu du rayonnement du jour, de la magnificence des eaux, de l'épanouissement de la nature. Ainsi, tandis que Jean Barthan de Mombas parlait à Grotius de Coraëlle, le cœur du père se dilatait davantage. Tous deux se séparèrent à la porte de Barneveldt.

« A ce soir, dit Grotius en souriant. — Oui, père, à ce soir. Grotius souleva le heurtoir de la porte, un serviteur arriva lentement. — Votre maître est-il au logis ? demanda Grotius. — Non, monsieur, répondit le domestique, il est sorti pour se rendre au palais. — M^{me} Barneveldt ? — Vient de quitter la maison avec ses enfants, pour faire une visite à une amie. — Mon vieux ami va bien ? — Oui, monsieur ; vraiment, il porte d'une façon superbe le poids de ses soixante et onze ans. — Je le verrai demain ; ou plutôt, la séance ne saurait désormais beaucoup se prolonger ; je me rends ou Biennenhof et je l'attendrai. Grotius s'éloigna dans la direction du palais. Bâti par Guillaume II, comte de Hollande, qui devint roi des Romains en 1247, le Biennenhof servait à la fois de lieu de réunion aux séances des Etats-Généraux et de demeure aux atahouders. L'ami de Barneveldt marchait lentement, croyant avoir plus que le temps de rejoindre le grand Pensionnaire. Il songeait à sa fille, à Jean de Mombas, et, pour un instant, ses inquiétudes laissent trêve. Cependant, si préoccupé qu'il fût de ces pensées intimes, il ne put s'empêcher de remarquer qu'un grand mouvement se manifestait dans la direction

du Biennenhof. De toutes les maisons sortaient des hommes et des femmes, s'interrogeant, courant. Le flot montait du côté du palais. Grotius pressa le pas. Bientôt il comprit qu'il ne s'agissait point seulement d'une vaine curiosité; un motif puissant poussait le peuple vers le palais où se tenaient deux pouvoirs rivaux. Bientôt, du Biennenhof sortirent des hommes en proie à une agitation extrême. Des soldats croisèrent les lances. On entendit échanger tour à tour des injures et des menaces. Le nom de Barneveldt courut dans ces masses compactes et les souleva comme une houle. — Arrêté ! Barneveldt arrêté ! Grotius s'avança et, saisissant la main d'un homme qui semblait au courant des faits : — Que dites-vous de Barneveldt, monsieur ? Je suis Grotius, son ami le plus cher. — L'infamie est commise ! On a porté la main sur le grand Pensionnaire de Rotterdam... — Et cela s'est passé ? — Tout à l'heure, devant moi... Le premier citoyen de la Hollande, le fondateur de sa puissance, quittait l'assemblée des Etats... J'attendais dans la cour un de mes amis... Barneveldt paraît... Nous le saluons et nous échangeons quelques mots... Tout à coup, un des gardes du prince d'Orange s'approche, lui met la main sur l'épaule, et lui ordonne de le suivre...

les frères et sœurs hériter de leurs frères ou de leurs sœurs; mais un neveu n'aurait pas le droit à la fortune de son oncle, à moins que celui-ci n'eût eu le temps d'en disposer par écrit en sa faveur avant de mourir.

L'idéal des radicaux et des socialistes qui nous gouvernent est l'abolition complète de l'héritage. Si le vœu du Conseil général est transformé en loi par nos députés, il ne restera plus grand-chose à faire pour que cet idéal soit atteint.

Oh! le bon gouvernement!

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Révision des Listes électorales

La Révision des Listes électorales a, cette année, une importance capitale, car ces listes serviront aux élections qui auront lieu en 1889, élections qui décideront du sort de la Patrie.

Que dans toutes les communes et notamment dans celles où l'administration n'est pas entre les mains des conservateurs, les bons citoyens prennent la peine de surveiller ce travail, de requérir les inscriptions omises, de faire opérer les radiations.

C'est un devoir que nous adjurons nos amis de remplir partout.

Pour faciliter leur travail et les éclairer sur leurs droits, nous tenons à leur disposition un petit opuscule que nous leur enverrons gratuitement à première demande.

RECEPTIONS DU JOUR DE L'AN

A l'occasion du nouvel an, le Sous-Préfet de Saumur recevra mardi, de 4 heures 1/2 à 2 heures 1/2.

Le Maire et les Adjointes de la ville de Saumur recevront à la Mairie, le 4^{er} janvier, de une heure à trois heures de l'après-midi.

M. le Président du Tribunal civil recevra les visites du nouvel an de 2 heures à 3 heures.

M. le général Dauloux, commandant l'Ecole de cavalerie, recevra de une heure à deux.

VISITES DU 1^{er} JANVIER A ANGERS

A l'occasion du premier jour de l'an, M. le premier président ne recevra pas.

M. le général de division Fabre recevra les visites officielles à son hôtel, rue Volney, 17, de neuf heures et demie à dix heures un quart du matin. (Entrée rue Volney, sortie par le pont Saint-Joseph).

M. le Préfet recevra, à l'hôtel de la préfecture, de dix heures à onze heures et demie du matin.

M. le Procureur général recevra, au Palais de Justice, de dix heures et demie à onze heures trois quarts.

- Au nom de Maurice?
- Au nom des Etats-Généraux.
- Infamie et hypocrisie!
- Nous attendons, inquiets déjà; cependant nous étions loin de prévoir la gravité de ce qui se passait. Mais bientôt nous ne pûmes douter de l'audace du prince, car le même soldat, traversant de nouveau la cour, nous apprit que Barneveldt venait d'être enfermé dans une des chambres du château.

Les curieux qui se trouvaient assez rapprochés pour entendre le récit que faisait à Grotius le témoin de cette scène, donnèrent un libre cours à leur indignation. Des cris de menace se firent entendre. On redemanda Barneveldt avec violence. Le nom du prince retentit accompagné d'injures.

— A bas Maurice de Nassau, le spoliateur de nos libertés!

— Qu'on nous rende Barneveldt!

— Les Etats-Généraux sont les complices d'Orange!

— Le feu au palais!

— Nassau veut se défaire du premier citoyen des Provinces-Unies afin de se faire couronner roi!

— A mort d'Orange! A bas Nassau! Vive la liberté!

En un instant des pierres sont ramassées et lancées contre les fenêtres de la partie du Bien-

M. le Maire d'Angers recevra, à l'hôtel de ville, de onze heures à midi et demi.

M. l'Evêque recevra de midi à trois heures.

Chambre consultative des Arts et Manufactures Renouvellement partiel

Voici le résultat des élections d'hier à Saumur:

Inscrits, 334; votants, 42.
M. Lambert-Lesage, 41 voix; M. Grillault dit Laroche, 41; M. Louis Davau, 41; M. Sabatier, 41; M. Sourdeau, 41; M. Forge, 41 (ces deux derniers en remplacement de M. Regnard, décédé, et de M. Loiseleur, démissionnaire).

Election à la Chambre de Commerce de Maine-et-Loire

Résultat pour Saumur:
Inscrits, 334; votants, 44.
M. Max-Richard, 41 voix; M. Blavier, 41; M. Gustave Genest, 41.

ARRESTATION D'UN ESCROC

On a arrêté hier, rue Dacier, à la banque de M. Lambert, un hardi filou.

Dans la matinée, un monsieur, assez bien vêtu, qui disait se nommer Moles, de la maison Moles et C^o, s'était présenté au guichet porteur de trois billets souscrits par MM. B., M. et G., de Saumur.

L'identité des signatures parut suspecte au caissier qui pria notre homme de repasser à une heure.

Pendant ce temps, M. Lambert faisait demander à MM. B., M. et G. s'ils avaient souscrit des billets à une maison Moles et C^o. Sur leur réponse négative, M. Lambert fit prévenir la police en donnant le signalement du voleur; la gare fut aussitôt surveillée par deux agents, dans la crainte qu'il ne filât.

A une heure, nouvelle démarche de ce monsieur auprès de M. Lambert. Quelques minutes s'écoulèrent en conversation pour donner le temps à M. le commissaire d'arriver et de prendre, comme dans une souricière, une proie bonne à mettre à l'ombre.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire qui est entre les mains de M. le Procureur de la République.

Remise d'une médaille d'honneur

Hier dimanche, 30 décembre 1888, la compagnie des sapeurs-pompiers de la ville de Saumur, sur la convocation de M. le Maire, s'est réunie à une heure, dans la cour de la Mairie pour la remise officielle d'une médaille d'honneur de 2^e classe accordée par M. le Président de la République au sapeur Ingrand, qui, plusieurs fois, a risqué sa vie pour sauver des personnes en danger de se noyer dans la rivière du Thouet. Ces faits sont antérieurs à son entrée dans la compagnie des pompiers de Saumur, mais néanmoins ses camarades ont été heureux et fiers de lui voir décerner cette distinction honorifique si bien méritée.

neuf habitée par le stathouder. Les mains cherchent des couteaux à la ceinture. On brandit des bâtons. Les soldats commis à la garde du château sont entourés, conspués. On les somme de délivrer Barneveldt.

Grotius parle au milieu d'un groupe de citoyens. Il rappelle les éminents services rendus par le grand Pensionnaire, mais en même temps il engage ses amis à éviter toute collision sanglante. Le moyen le plus certain d'obtenir la mise en liberté de Barneveldt est de s'adresser aux Etats, qui agissent illégalement.

Barneveldt, grand Pensionnaire de Rotterdam, ne dépend que de la Hollande proprement dite.

Mais tandis qu'il s'efforce de convaincre le groupe d'hommes sérieux qui l'entourent, le tumulte populaire grandit jusqu'à prendre les proportions d'une émeute. En même temps, une des fenêtres du Bienehof s'ouvre, un membre de l'assemblée y paraît, et dit à voix haute:

— Barneveldt, coupable de haute trahison, est en ce moment sous le coup de la loi; retirez-vous en paix, et demeurez certains qu'il sera jugé avec justice.

— Qu'a-t-il fait? qu'a-t-il fait? demande le populaire.

— Les Espagnols l'ont soudoyé pour trahir les intérêts de la patrie!

(A suivre.)

M. le Maire, après avoir donné connaissance des faits qui ont valu à Ingrand cette récompense, a félicité chaleureusement la compagnie du zèle qu'elle apportait à remplir son mandat.

Le capitaine Hubert, au nom de la compagnie, a répondu à M. le Maire en le remerciant des bienveillantes paroles qu'il venait de lui adresser.

« Vos paroles, Monsieur le Maire, seront pour nous tous un encouragement à remplir le mandat qui nous est confié et qui a pour devise: ABNEGATION ET DEVOUEMENT.

» Nous nous efforcerons tous, par des actes de bravoure, à mériter successivement la distinction de « BRAVE » que vous venez de décerner à l'un des nôtres. »

LEGION D'HONNEUR

Par décret du 28 décembre 1888, le Président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre, a élevé à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur M. L'Hôte (Alexis), général de division, inspecteur général du 4^e arrondissement d'inspection permanente de cavalerie, président du comité technique de la cavalerie; 46 ans de services, 2 campagnes; commandeur du 11 octobre 1873.

Par décret du même jour, M. Rivière (Pierre), commis principal d'administration à l'Ecole d'application de cavalerie (37 ans de services), a été nommé au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret du 28 décembre, le Président de la République a conféré la médaille militaire militaire à MM. :

Beaupérian (Pierre), cavalier de manège à l'Ecole d'application de cavalerie; 24 ans de vices, 1 campagne.

Aury (Louis), cavalier de manège à l'Ecole d'application de cavalerie; 24 ans de services, 4 campagne.

Rivière (Jean-Pierre-Léger), maréchal des logis de gendarmerie à Allennes, 22 ans de services, 4 campagne.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. Noblemaire, sous-lieutenant sous-instructeur d'équitation à l'Ecole d'application de cavalerie, a été promu au grade de lieutenant; maintenu à l'Ecole d'application de cavalerie dans son emploi actuel.

Les sous-officiers élèves officiers de l'Ecole d'application de cavalerie dont les noms suivent ont été promus au grade de sous-lieutenant, savoir:

M. Chambon, du 3^e dragons, affecté au 20^e dragons.

M. Robert, du 9^e cuirassiers, affecté au 7^e cuirassiers.

M. Acard, du 48^e chasseurs, affecté au 4^e hussards.

M. Bégé, du 7^e dragons, affecté au 3^e chasseurs.

M. Rousseau, du 1^{er} dragons, affecté au 47^e chasseurs.

M. Doloreux, du 15^e dragons, affecté au 4^e cuirassiers.

M. Marchal de Cerny, du 40^e hussards, affecté au 5^e hussards.

M. de Salignac-Fénelon, du 4^e dragons, affecté au 24^e dragons.

M. Soudant, du 2^e cuirassiers, affecté au 7^e cuirassiers.

M. Camusot de Riancey, du 6^e hussards, affecté au 42^e hussards.

M. d'Ariol de Saint-Saud, du 6^e hussards, affecté au 48^e chasseurs.

M. Poivrel, du 23^e dragons, affecté au 48^e dragons.

M. Boucher de la Rupelle, du 8^e dragons, affecté au 6^e cuirassiers.

M. Desmonts, du 1^{er} cuirassiers, affecté au 9^e cuirassiers.

M. L'Houillier, du 6^e chasseurs d'Afrique, affecté au 1^{er} chasseurs d'Afrique.

M. Bayon, du 7^e dragons, affecté au 2^e spahis.

M. Carbillat, du 1^{er} spahis, affecté au 4^e chasseurs d'Afrique.

M. Batut, du 3^e chasseurs d'Afrique, affecté au 3^e cuirassiers.

M. Chamorin, du 9^e dragons, affecté au 24^e dragons.

M. de Coral, du 4^e chasseurs, affecté au 24^e chasseurs.

M. Müller, du 4^e chasseurs d'Afrique, affecté au 42^e cuirassiers.

M. Massiani, du 15^e chasseurs, affecté au 48^e chasseurs.

M. Lempereur de Saint-Pierre, du 42^e chasseurs, affecté au 2^e chasseurs.

M. Casbron-Lavau, du 2^e chasseurs, affecté au 44^e chasseurs.

M. Gilles de Fontenailles, lieutenant au 5^e cuirassiers, est promu au grade de capitaine; affecté au 5^e cuirassiers.

MÉDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL

Une médaille d'argent a été décernée à M. Babault (Ernest), ouvrier relieur dans la maison Girard, à Saumur.

Par décret du 28 décembre 1888, ont été promus officiers de la Légion d'honneur:

M. Moriot (Henri), lieutenant-colonel, chef de la 9^e légion de gendarmerie, à Tours; 40 ans de services, 17 campagnes; chevalier du 22 mars 1872;

Bonnet (Jules), chef d'escadron de cavalerie hors cadre, commandant le dépôt de remontes d'Angers; 33 ans de service, 20 campagnes; chevalier du 22 mars 1872.

TABLEAU D'AVANCEMENT

Dans la liste des candidats à l'emploi de chef de musique, nous remarquons:

M. Petit, sous-chef de musique au 43^e de ligne, à Angers;

M. Fromont, sous-chef de musique au 32^e de ligne, à Tours.

Publications de mariage.

Louis Chevillon, champagniseur, de Baugé, et Marie Ory, sans profession (veuve), de Saumur.

Henri Ménard, charcutier, de Saint-Lambert-des-Bois, et Eugénie-Louise Papillon, lingère, de Saumur.

Edmond-Alexis Verger, couvreur, et Clémentine-Marie Le Chanu, chapeletière, tous deux de Saumur.

THEATRE DE SAUMUR

M. A. Tétré nous informe que la représentation du *Parfum*, qui n'a pu être donnée samedi soir, aura lieu le mercredi 9 janvier.

LE PANAMA. — Les actionnaires et obligataires de Panama qui désireraient prendre part à la prochaine réunion à Angers, sont invités à faire parvenir leur nom et adresse: à Angers, chez M^{me} veuve Bougère et fils, banquiers, ou à Baugé, chez M. Siroteau; à Segré, chez M. Ragethy; à Cholet, chez M. Chauvière aîné; à Saumur, chez M. Liénard.

Deux femmes viennent d'être nommées chevaliers de la Légion d'honneur:

M^{me} Gourdon, en religion sœur Eveline, hospitalière de l'ordre de la Sagasse, à Lorient. Services rendus pendant 35 ans dans les hôpitaux pour le traitement des militaires malades et blessés.

M^{me} Coralie Cahen, membre de l'Association des dames françaises. Services exceptionnels rendus aux ambulances de Metz et de Vendôme en 1870, et à l'Euvre des prisonniers français en Allemagne en 1871-1872.

LES ERRANTS

De tous les départements qui nous envoient, nous recevons les mêmes observations sur l'accroissement constant du nombre des vagabonds qui circulent dans les campagnes.

« C'est une véritable invasion, dit un de nos confrères.

» Quelle crise subit donc notre travail national pour que tant d'hommes vigoureux et ne demandant qu'à travailler se trouvent réduits à cette existence vagabonde?

» Les pouvoirs publics, — s'il en existe encore — devraient prendre des mesures, car les campagnes s'effraient devant le nombre toujours croissant de ces visiteurs insolites. »

Nous croyons que notre confrère commet une erreur lorsqu'il représente ces vagabonds comme des gens cherchant à travailler, car non seulement certains de ces errants refusent les propositions de travail qui leur sont faites, mais encore ils menacent quand on refuse de leur donner de l'argent.

Dans les fermes isolées, les habitants en sont arrivés à prendre de véritables précautions de défense.

FAITS DIVERS

COURRIER DÉVALISÉ

La voiture-courrier faisant le service entre la poste et la gare de Béziers a été dévalisée à l'aide de fausses clefs en pleine ville à onze heures du soir, la voiture allant au pas. Le conducteur ne s'est pas aperçu du vol. Les sacs de dépêches ont été trouvés éventrés sur la voie publique.

La police est sur les traces du coupable.

LES POÈLES MOBILES

L'autre jour, dans la matinée, les voisins des époux Dufaux, demeurant rue des Ecoles, 9, à Vitry, étaient très surpris de ne pas voir ces personnes vaquer à leurs occupations ordinaires.

Ayant sonné, puis frappé violemment à la porte de leur logement, et n'ayant point obtenu de réponse, ils prirent le commissaire de police de la circonscription qui fit ouvrir la porte par un serrurier.

Il était temps qu'on vint au secours des époux Dufaux, qui gisaient inanimés sur leur lit. L'oxyde de carbone répandu dans la chambre par un poêle mobile placé devant la cheminée indiquait clairement la nature de l'accident.

On est parvenu, avec la plus grande peine, à ranimer les deux malheureux.

Situation dangereuse! — Brucheville (Manche), le 2 avril 1888. — Etant en sueur, je m'étais mis dans l'eau; j'ai été pris d'un refroidissement qui me faisait beaucoup tousser et qui m'empêchait de travailler à cause des douleurs dans le côté. Dès que j'ai en pris la moitié d'une boîte de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50, ma toux a disparu et depuis lors je me porte à merveille. (Sig. lég.)

Alexis LANNES, garde.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 29 décembre.

La physionomie du marché ne s'est pas modifiée. Toujours même calme dans les transactions et grande fermeté sur nos rentes. Le 3 0/0 se tient à 82.67; le 4 1/2 0/0 monte à 104.37.

Le Crédit Foncier reste demandé à 1,365. Les obligations à lots de l'emprunt 1879 sont à 475. Les Communales à lots 1880 se traitent à 465 et les foncières 1885 à 464. Ces titres sont susceptibles d'une certaine plus-value.

La Société Générale entretient un bon courant d'affaires à 465.

La Banque d'Escompte oscille de 523 à 525, cours inférieur à la valeur réelle du titre.

Les Dépôts et Comptes courants s'inscrivent à 600 et 601.25.

Le marché des valeurs de Panama est au calme plat. L'action varie de 122 à 125; l'obligation à lots se négocie à 235 et 237.

La Compagnie Transatlantique s'est élevée à 580. Les obligations 3 0/0 sont à 342.

La Foncière-Vie donnera cette année plus de 7 fr. de dividende. Le cours des actions doit s'élever proportionnellement au revenu, par conséquent les prix actuels sont faits pour attirer l'atten-

tion des capitalistes qui connaissent l'avenir réservé aux jeunes Compagnies entrées dans la période des bénéfices.

On demande très activement l'action de l'Est-Océan à 63 fr. D'après les renseignements parvenus de la mine, le rendement est exceptionnel et les porteurs doivent s'attendre à un dividende très élevé.

Les obligations des Immeubles sont à un cours favorable pour les placements d'épargne. Afin de pouvoir satisfaire les demandes qu'amènent le 1^{er} janvier et les remplois de coupons, la Banque de l'Ouest a pris ses mesures pour faire remise immédiate des titres au prix de la cote officielle.

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

MERCREDI 2 Janvier 1889

La Casquette au père Bugeaud

Grand drame militaire historique à grand spectacle, en 5 actes et 9 tableaux, par MM. Marot et Clairian.

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 1^{er} janvier

Giroflé-Girofla, opérette en 3 actes. Les Charbonniers.

Jeu 2 janvier

Le Petit Faust, opérette en 4 actes. Le Maître de Chapelle, pour le 3^e début de la dugazon.

Francis VÆLCKER

Peintre-Photographe de MM. les Officiers de Cavalerie

SAUMUR

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'à propos des étrennes il pourra faire, au moyen d'un procédé nouveau, à toute personne qui le désirera,

UN PORTRAIT

MESURANT 40 SUR 50 CENT. TOUT ENCADRÉ Au prix de 30 francs

Cartes visite depuis 10 fr. la douzaine, miniatures, peintures à l'huile sur toile de toutes dimensions.

Reproduction de gravures et anciennes photographies.

Portraits au charbon inaltérable.

Fonds aristotypes. — Pose instantanée. Ressemblance garantie.



Quelle triste chose : pour le moral d'abord et ensuite pour la santé générale que la constipation et ses conséquences, telles que migraine, congestions diverses, etc. On est à l'abri par l'usage des Véritables Grains de Santé du Dr Frank.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n^o 7.

PURGE LÉGALE

Suivant exploits de : 1^o M^{me} BRAUFLER, huissier à Pouvallain (Sarthe); 2^o DUBOIS, huissier à Saint-Etienne; 3^o BRUBAN, huissier à Brest; 4^o GIRAUZ, huissier à Angers; 5^o et VINCENT, huissier à Saumur, en date des dix-sept, dix-neuf et vingt décembre mil huit cent quatre-vingt-huit;

Et à la requête de M. Eugène Coutard, négociant en métaux, époux de dame Claire Vergini, demeurant place Dupetit-Thouars, à Saumur, pour lequel domicile est élu en l'étude de M^e LOUIS ALBERT, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur;

Notification a été faite à :

1. M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de première instance de Saumur;

2. M^{me} Béatrice-Antoinette-Denise de Kerodren de Trobriand, veuve de M. John-Burnett Stears, propriétaire, demeurant rue de la Rampe, 31, à Brest;

3. M. le comte Alphée de Trobriand, sous-inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines, demeurant rue de la Rampe, 14, à Brest, au nom et comme subrogé-tuteur de M^{me} Béatrice-Isabelle-Burnett Stears, M. Morley-Burnett Stears, et M^{me} Marthe-Burnett Stears, mineurs issus du mariage de feu M. John-Burnett Stears et de dame Béatrice de Kerodren de Trobriand, son épouse;

4. M^{me} Marguerite Malécot, épouse de M. Jean Gagneur, propriétaire, avec lequel elle demeure à Presles, commune de Distré;

5. M^{me} Louise Terrien, ancienne boulangère, veuve de M. Jean Viau, demeurant à Saumur;

6. M^{me} Ernestine Viau, épouse de M. Jean Charbonneau, exploitant le buffet de la gare Saint-Laud à Angers;

7. M^{me} Jeanne Davy, veuve de M. François Malécot, demeurant rue des Moulins à Saumur.

8. M^{me} Marie-Anne-Rose Picard, veuve de M. Eugène Ouvrard fils, en son vivant entrepreneur, demeurant à Saumur, actuellement à l'Asile de Sainte-Geumes-sur-Loire.

9. M^{me} Louise Maufroy, épouse de M. Charles Bougreau, maçon, avec lequel elle demeure à Saumur.

10. M^{me} Mélanie Mollay, épouse de M. Alexis Gateau, propriétaire, avec lequel elle demeure aux Ulmes, ladite dame étant aux droits de dame Virginie Lanney, épouse de M. Julien Mollay samère, décédée.

11. M^{me} Louise Gouby, épouse de M. Jacques Lesueur, jardinier, avec lequel elle demeure à Saumur.

12. M^{me} Eugénie Guiberti, épouse M. Julien Bougreau, propriétaire, avec lequel elle demeure à Saumur.

13. M^{me} Renée Boubier, épouse de M. Jean-Baptiste Allaire, propriétaire, avec lequel elle demeure au Petit-Puy, commune de Saumur.

14. M^{me} Estelle Coutenceau, épouse de M. Eugène Corbineau, ancien boucher à Saumur, actuellement propriétaire à Cizay.

15. M^{me} Euphrasie Latreille, veuve de M. Joseph Rathouis, en son vivant ébéniste à Saumur, ladite dame de-

meurant actuellement à Saint-Etienne (Loire).

16. M^{me} Joséphine Péan, épouse de M. Auguste Hardouin, tonnelier, avec lequel elle demeure à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

17. M^{me} Eugénie Davy, épouse de M. Henri Pérand, propriétaire, avec lequel elle demeure à Dampierre.

18. M. Armand Davy, domestique, rue du Château, à Saumur.

19. M. Auguste Pasquier, cultivateur, demeurant à Varrains.

20. M. Louis Pasquier, vétérinaire, demeurant à Mausgué (Sarthe). Ces deux derniers pris en qualité d'héritiers de dame Cécile Touchard, leur mère, épouse de René Pasquier, propriétaire à Varrains, décédée.

De l'expédition d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le treize novembre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe ledit jour de la copie collationnée d'un procès-verbal d'adjudication dressé par M^e GAGNEUR, notaire à Saumur, commis à cet effet, en date du vingt-cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, contenant vente par licitation, aux enchères publiques, en vertu d'un jugement du Tribunal civil de première instance de Brest, en date du treize et un mai précédent, enregistré, rendu à la requête de dame Béatrice-Antoinette-Denise de Kerodren de Trobriand, veuve de M. John-Burnett Stears, propriétaire, demeurant à Brest, rue de la Rampe, n^o 31, en présence de M. le comte Alphée de Trobriand, sous-inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines, demeurant à Brest, rue de la Rampe, n^o 14, en sa qualité de subrogé-tuteur de M^{me} Béatrice-Isabelle-Burnett Stears, M. Morley-Burnett Stears, M^{me} Marthe-Burnett Stears; mineurs issus du mariage d'entre M. John-Burnett Stears et de dame de Kerodren de Trobriand, audit M. Eugène Coutard, époux de dame Claire-Louise Vergini, requérant, des divers immeubles ci-après désignés.

1^{er} Lot.

Le château de la Fuie, sis à Saumur, quartier de Nantilly, comprenant, au rez-de-chaussée, salon avec boiseries et panneaux sculptés, deux salles à manger aussi entourées de boiseries sculptées et dans l'une desquelles existe une cheminée monumentale, chambres, cuisine, arrièrecuisine, cabinet et perron devant le château.

Au premier étage, deux chambres dans l'aile gauche, deux chambres avec cabinet au centre, corridor et chambre à côté à l'aile droite, grande galerie vitrée donnant sur le parc.

Au deuxième étage, quatre chambres, cabinet, fruitière, mansardes et greniers, installation d'eau de Loire et de gaz, sonnerie électrique, paratonnerre, belles caves sous le château et le parc, grand pigeonnier.

Les servitudes consistent en deux bâtiments, l'un à droite en entrant, et l'autre à gauche, le premier comprenant cuisine avec four, deux chambres et bûcher, le second comprenant écuries, remises, cabinet de travail, autre cabinet, chambres de domestiques, basse-cour dans laquelle se trouve une autre écurie, petite maison de jardinier faisant face au chemin de la Terre-Jaune ou des Violettes avec terrain à droite et à gauche longeant le chemin de Fontevrault, jardin anglais d'une contenance d'un

hectare soixante-dix-sept ares soixante-cinq centiares; jardin potager d'une contenance de seize ares soixante-seize centiares, serres, bassin, jets d'eau; vigne d'une contenance d'un hectare quatre-vingt-huit ares vingt-trois centiares.

Le tout en un seul tenant d'une contenance totale de trois hectares quatre-vingt-deux ares soixante-cinq centiares, et joignant au midi la rue de Fontevrault, à l'ouest la rue de la Gueule-du-Loup, au nord la communauté de Sainte-Anne, le Jardin des Plantes et les 2^e et 6^e lots, et au levant les 9^e et 11^e lots.

2^e Lot.

Un morceau de terre planté en vigne, au lieu dit la Fuie, commune de Saumur, contenant quarante-neuf ares trente centiares, joignant au midi le 1^{er} lot, au nord le 3^e lot, au couchant le Jardin des Plantes, et au levant le 6^e lot.

3^e Lot.

Un morceau de terre planté en vigne, partie en bois, sis au lieu dit la Fuie, dite commune de Saumur, contenant quarante-quatre ares neuf centiares, joignant au midi le 2^e lot, au nord le 4^e lot et le 5^e, au couchant le Jardin des Plantes, au levant le 6^e lot.

4^e Lot.

Quatre-vingt-six ares quarante-deux centiares de terre, plantés en luzerne, sis au lieu dit le Clos-Georget ou sur le Château, dite commune de Saumur, joignant au midi le 3^e lot, au nord le chemin des Moulins, au levant un chemin commun avec le 5^e lot, au couchant le Jardin des Plantes; petit bâtiment sur ce morceau de terre situé près le portail.

5^e Lot.

Un hectare cinq ares soixante-trois centiares de terre, plantés partie en vigne, partie en luzerne, sis au lieu dit le Clos-Georget, joignant au midi les 3^e et 6^e lots, au nord la rue des Moulins, au couchant un chemin commun avec le 4^e lot.

6^e Lot.

Cinquante ares cinq centiares de terre, plantés en vigne, sis au lieu dit les Chappes-Noires, même commune, joignant au midi les 1^{er} et 9^e lots, au nord le 5^e lot, au levant les 7^e et 8^e lots, et au couchant les 2^e et 3^e lots; un vieux bâtiment couvert en ardoises existe à l'angle sud-ouest de cette vigne.

7^e Lot.

Soixante-quatre ares quarante-trois centiares de terre, plantés en luzerne, sis au lieu dit le Clos-Georget ou les Chappes-Noires, joignant au midi un chemin commun, au nord le 5^e lot, au couchant le 6^e lot, et au levant le 2^e lot, le mur séparatif entre le 8^e et le 7^e lot appartiendra à ce dernier.

8^e Lot.

Dix-neuf ares huit centiares de terre, plantés en vigne, sis en dehors des murs de la propriété de la Fuie; au lieu dit les Chappes-Noires, dite commune, joignant au midi le 7^e et le 10^e lot, au couchant le 6^e lot.

9^e Lot.

Soixante-dix-neuf ares cinquante-un centiares de terre, plantés en vigne en partie et partie en luzerne, sis au lieu dit les Chappes-Noires, dite commune, joignant au midi le 11^e lot, au couchant le 1^{er} lot, au nord les 6^e, 7^e et 11^e lots, et au levant le 11^e lot.

10^e Lot.

Un morceau de terre, planté en luzerne et en vigne, au lieu dit les Chappes - Noires, d'une contenance de soixante-onze ares quarante centiares, joignant au midi le 9^e lot, au nord le 8^e lot, au couchant le 7^e lot, et au levant le 11^e lot.

11^e Lot.

Une petite maison avec servitudes, pompe, petit jardin et morceau de terre planté en luzerne et en vigne, le tout d'une contenance de un hectare quarante-huit ares soixante-cinq centiares, sis au lieu dit la Siblonnière ou les Chappes-Noires, même commune, joignant au midi le chemin de Fontevrault, au nord les 9^e et 10^e lots, au couchant le 1^{er} lot, et au levant le 12^e lot duquel il est séparé par un mur qui sera mitoyen.

12^e Lot.

Quarante-cinq ares vingt centiares de terre, ensemencés en avoine et en luzerne, sur laquelle existe une plantation en pommiers, sis au lieu dit les Chappes - Noires, même commune, joignant au couchant le 11^e lot, au midi le chemin de Fontevrault, au nord Dézé et autres.

Lesquels immeubles ont été adjugés audit M. Coutard, sus-nommé, moyennant, outre les charges, le prix principal de soixante-neuf mille cent quatre-vingt francs, payable dans les deux mois de l'adjudication, à Brest, en l'étude de M^e Léon, notaire en cette ville, avec intérêts à cinq pour cent, à compter du jour de l'adjudication.

Avec déclaration que la présente notification leur est faite conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'ils aient à prendre telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils aviseront dans le délai de deux mois, et que faute par eux de ce faire dans ledit délai, lesdits immeubles passeront entre les mains dudit requérant, francs et libres de toutes hypothèques légales non-inscrites;

Déclarant en outre à M. le Procureur de la République, que les anciens propriétaires desdits immeubles indépendamment des vendeurs, sont :

1. M. John-Burnett Stears, père, propriétaire à Saumur, décédé.

2. M. Adrien - Romain Dumest, contrôleur des contributions directes en retraite, et de Mme Virginie Desmé, son épouse, demeurant ensemble à Saumur.

3. M. Félix Bonnemère, propriétaire, et dame Julie Desmé, son épouse, demeurant ensemble à Saumur.

4. M^{me} Marthe-Pauline Philippeau, leur mère, décédée à Saumur, veuve de M. Paul Desmé, propriétaire.

5. M^{me} Pauline Desmé, veuve de M. Camille-Henri Guillier de la Touche, propriétaire, demeurant arrondissement d'Angers.

6. M. Paul-Vital Philippeau, docteur en médecine, et dame Marthe-Françoise Gilles, demeurant à Saumur.

7. M. Victor-Jacques Herbaux, propriétaire, ancien notaire, demeurant à Allonnes;

8. M. Paul Vallet, marchand de bois, et dame Marie-Honorine Budet, son épouse, demeurant ensemble à Bagnoux.

9. M^{me} Marguerite Malécot, épouse de M. Jean Gagneux, meunier, demeurant ensemble à Presle, commune de Distré.

10. M. Jean Malécot, père, meunier, demeurant à Saumur, canton des Moulins.

11. M^{me} Louise Terrien, boulangère, veuve de M. Jean Viau, demeurant à Saumur, et M^{me} Ernestine Viau, sa fille mineure.

12. M. Jules Viau, boulangier, demeurant à Saumur.

13. M. Henri Cassius, menuisier, et dame Julie Hardouin, son épouse, demeurant ensemble à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

14. M. Auguste Hardouin, tonnelier, demeurant même commune.

15. M. Eugène Corbineau, boucher, demeurant à Saumur.

16. M. Théodore Davy, père, veuf de dame Marie Séchet, demeurant à Saumur.

17. M. Théodore Davy fils, majeur, céditaire; Marie Davy, célibataire, majeure; Eugénie Davy, mineure, et Armand Davy, mineur, demeurant chez leur père, au lieu dit les Châteaux, à Saumur.

18. M^{me} Marie Mignon, propriétaire, veuve de M. Pierre Calhabet, demeurant à Saumur.

19. M. Pierre Ouvrard, en son vivant entrepreneur, demeurant à Saumur, et M^{me} Sophie Oyeau, son épouse.

20. M. Eugène Ouvrard fils, entrepreneur de travaux à Saumur.

21. M. Pierre Frébot, cultivateur, et dame Marie Gilbert, son épouse, demeurant ensemble à Beaulieu, commune de Saumur.

22. M. François Mariet, cultivateur, et dame Anne Deval, son épouse, demeurant ensemble à Saumur.

23. M. François Malécot, menuisier, et dame Jeanne Davy, son épouse, demeurant ensemble au canton des Châteaux, commune de Saumur.

24. M. François Malécot, menuisier, et dame Jeanne Davy, son épouse, demeurant ensemble au canton des Châteaux, commune de Saumur.

25. M^{me} Florentine Georget, majeure, célibataire, en religion sœur Saint-Louis-de-Gonzague, des dames de Sainte-Anne, à Saumur.

26. M. Jean Georget, en son vivant propriétaire et meunier, décédé à Saumur.

27. M^{me} Jeanne-Françoise Bougain, majeure, propriétaire, demeurant à Saumur.

28. M. Paul Vallet, marchand, et dame Marie-Alexandrine Beaudet, son épouse, demeurant commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

29. M^{me} Catherine Vallet, majeure, demeurant à Poëé, commune de Distré.

30. M. Mathias Vallet, marchand de vins, demeurant à Paris.

31. M^{me} Virginie Vallet, épouse de M. Jacques Dupré, sellier, demeurant à Sablé.

32. M. Pierre Frébot, propriétaire-cultivateur, et dame Marie Gilbert, son épouse, demeurant ensemble à Dampierre.

33. M. Joseph Frébot, frère du précédent, décédé à Beaulieu, commune de Dampierre.

34. M. François Frébot et Jeanne Saulis, son épouse, desquels les deux précédents étaient héritiers.

35. M. Louis Ratouis, propriétaire, et dame Jeanne Frébot, son épouse, demeurant ensemble commune de Dampierre.

36. M. Joseph Ratouis, marchand-ébéniste, et dame Euphrasie Latreille, son épouse, demeurant à Saumur.

37. M. Louis Ratouis, propriétaire, et dame Jeanne Frébot, son épouse, demeurant ensemble à Beaulieu, com-

me de Dampierre, père et mère
des deux précédents.

38. M. Jean-Baptiste Allaire, pro-
priétaire-cultivateur, et dame Renée
Bouhier, son épouse, demeurant en-
semble au Petit-Puy, commune de
Saumur.

39. M. Armand Allaire, marchand
de vins, demeurant à Saint-Hilaire-
Saint-Florent, veuf de dame Marie-
Elisabeth Couanceau.

40. M. Jean Allaire et Anne ou
Jeanne Gauchai, son épouse, père et
mère, à Saumur.

41. M. Julien Molloy, propriétaire
et meunier, et dame Virginie Lauoy,
son épouse, demeurant au Petit-Puy,
commune de Saumur.

42. M. Pierre Gauray, meunier, et
dame Julie Molloy, son épouse, de-
meurant ensemble au moulin du Vi-
gneau, commune de Saumur.

43. M^{lle} Jeanne Molloy, célibataire,
mejeure, sans profession, demeurant
à Saumur.

44. M. Joseph Molloy, meunier, et
dame Gassau, son épouse, en leur
vivant demeurant à Saumur, père et
mère, décedés.

45. M^{me} Marguerite Molloy, veuve
de M. Pierre Durand, propriétaire à
Saumur.

46. M. Jacques Lesueur, jardinier,
et dame Louise Gouby, son épouse,
demeurant ensemble à Saumur.

47. M^{lle} Marie Malécot, sans profes-
sion, demeurant à Saumur.

48. M. René Pasquier, propriétaire,
et dame Cécile Touchard, son épouse,
demeurant ensemble à Varrains.

49. M. Julien Bougreau et dame Bu-
gôie Guibert, son épouse, demeu-
rant au Petit-Puy, commune de Sau-
mur.

50. M. Urbain Bougreau, proprié-
taire, demeurant au Petit-Puy, com-
mune de Saumur.

51. M. Urbain Bougreau et dame
Ames Ratouis, propriétaires, père et
mère de M. Urbain Bougreau sus-
nommé dont celui-ci était seul et uni-
que héritier.

Et que tous ceux du chef desquels
il pourrait être requis des inscriptions
d'hypothèques légales, n'étant pas
connus du requérant, ce dernier ferait
publier la présente notification con-
formément à la loi et à l'avis du con-
seil d'Etat du neuf mil huit cent
sept.

A ce qu'ils n'en ignorent :
Cette insertion a pour but de pur-
ger les immeubles vendus de toutes
hypothèques légales non inscrites.

Saumur, le vingt-huit décembre
mil huit cent quatre-vingt-huit.

L. ALBERT.

Etude M^e GAUTIER, notaire à
Saumur.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1^{er}
novembre 1889.

LA GRANDE PRAIRIE
DE
L'ILE PONNEAU

S'adresser au garde, M. PAPILLON,
qui habite l'île, ou au notaire.

Etude de M^e BRAC, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889,
DEUX MAISONS
DE COMMERCE

L'une, rue d'Orléans, 41 ;
L'autre, rue de la Tonnelle, 20.

S'adresser à M. REGNEAU-GUITTON,
ou à M^e BRAC, notaire.

Etudes de M^e GALAIS, notaire à
Lerné, et de M^e PASQUIER, notaire
à Montsoreau.

VENTE MOBILIÈRE

Le DIMANCHE 6 janvier 1889, à
midi, à Candès, en la maison de M^{me}
veuve Dupuy.

On vendra notamment :

Quatre lits complets, tables, chais-
ses, armoire, glaces, pendules, vais-
selle, batterie de cuisine ;

Futaillies, bouteilles vides, vin en
bouteilles ;

Foin, bois de chauffage, coffre à
voine ;

Outils siles aratoires et autres ;
Objets divers.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e BRETON, notaire à
Varennes-sous-Montsoreau.

VENTE

DE

Mobilier et Marchandises

Le DIMANCHE 6 janvier 1889, à
midi, et jours suivants, s'il y a lieu,
M^e BRETON, notaire à Varennes,
procédera à la vente aux enchères
publiques des meubles, objets et
effets mobiliers et marchandises
dépendant de la faillite du sieur
NÉRET-LELIEVRE, ancien marchand
forain, au bourg de Varennes, en
vertu d'une ordonnance de M. le
juge-commissaire de ladite faillite.

On vendra notamment :

Deux armoires, un secrétaire, un
buffet, un lit complet, tables, chaises,
glaces, batterie de cuisine, un cheval,
une belle voiture de marchand
ferain avec matériel, marchandises
diverses, articles de Paris, jouets
nombreux, articles de ménage, et
quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

A LOUER

DE SUITE

MAISON propre au com-
merce, actuellement occupée par
M. Alphonse LEROUX, loueur de
voitures, rue Beaurepaire, 8.

Changement de Domicile

A partir du 4 janvier, M. Alphonse
LEROUX, loueur de voitures, rue
Beaurepaire, demeurera même rue,
n^o 57, près l'Ecole de cavalerie.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889,

UNE

MAISON D'HABITATION

Située rue de l'Abreuvoir,

Occupée actuellement par M. SPRACHER, distillateur

Avec vastes Magasins, Caves,
Remises et Ecuries.

S'adresser à M. GIRARD, expert à
Saumur, rue Dacier, n^o 28.

A Louer présentement

UNE

JOLIE PETITE MAISON

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD,
rue Dacier, 24, Saumur.

CAVE A LOUER

Rue Haute-Saint-Pierre, 27.

S'adresser place Saint-Pierre, 2.

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nom-
breuse clientèle qu'on lui envoie des
pommes à cidre des meilleures
contrées de Bretagne et de Norman-
die.

Désormais, elle fera fabriquer elle-
même le cidre qu'elle livre à la con-
sommation, rue de Rouen, n^o 21.

Le prix est toujours de 30 fr.
On trouvera aussi des cidres de 1^{er}
choix pour mettre en bouteilles.

A VENDRE OU A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

JOLIE PROPRIÉTÉ

DITE L'HERMITAGE,

Située commune de Bagnoux, route
du Pont-Fouchar, à 1 kilomètre
de Saumur.

Comprenant :

Maison d'habitation, beaux jardins,
clos de vigne et servitudes.

S'adresser, pour traiter, à M.
DUPONT, propriétaire, qui l'habite.

M^{me} MARTIN donne des Leçons

d'anglais et de
français, rue du Portail-Louis, 54.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, Place Bilange, Saumur

PILLET-BERSOULLÉ, SUCC^r

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL. — Fournisseur de l'Ecole de Cavalerie.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'en sa qualité de représentant de la Maison
PLEYEL, il pourra vous offrir un grand choix de pianos neufs et d'occasion, de tous
facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Vous trouverez également des harmoniums et des instruments de toutes sortes, ainsi que
500 partitions à choisir pour les abonnés à la lecture musicale.

Grand choix de musique pour vente et location.

Accords, réparations, échanges et locations de pianos.

MAISON DE CONFIANCE

Noël et le Jour de l'An

CHAPELLERIE ROUSSEAU

Rue Saint-Jean, 50, Saumur.

Grand assortiment de Chapeaux
souples et imperméables, provenant
de la Maison LAVILE et autres.

FANTAISIES ALEXANDRE,
pour Dames, Fillettes et Bébés,
Toques, Fourrures en tous genres,
le tout de la Dernière Mode et à
Prix Réduits.

Chapeaux pour Prêtres, Bonnet
grec, ainsi qu'un Grand Choix de
Rabats.

Atelier spécial de Fabrication qui
permet de livrer sous 24 heures
toute Commande ainsi que les
Réparations.

BRODERIES

Or, Argent et en
tous genres.

M^{me} MARC, rue du Pressoir-Saint-
Antoine, 58, Saumur.

PRIX MODÉRÉS.

AVIS

M. L. GUIGNON a l'honneur de
prévenir sa clientèle que depuis le
19 novembre, le sieur E. NOYERS,
marbrier, ne fait plus partie de son
personnel.

ACCORDS ET RÉPARATIONS DE PIANOS

Alfred PERRY

ACCORDEUR - ÉGALISEUR

A Montreuil-Bellay,

Représentant de la maison OURY, de Paris.

Accords, réparations, vente de
pianos neufs et d'occasion.

S'adresser au bureau du journal.

GUÉRISON CERTAINE

et RADICALE

DE TOUTES LES

Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS,

Psoriasis, Acné, etc.,

des PLAIES et

ULCÈRES VARIQUEUX

considérés comme incurables

par les Princes de la Science

Le traitement ne dérange

nullement du travail : il est à

la portée des petites bourses,

et dès le deuxième jour, il pro-

duit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIR,

MÉDECIN SPÉCIALISTE

41, rue St-Louis, à MELUN (S.-M.)

CONSULTATIONS GRATUITES

par Correspondance

0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

LA

Réglisse Sanguinède

GUÉRIT

les Rhumes, Gastrites, Crampes,

Faiblesse d'Estomac,

et facilite la Digestion.

0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

Exposition Universelle de 1889

Huit jours à Paris

Couché, nourri, entrée à l'Exposi-
tion, promenade aux environs de
Paris. Entrée dans un théâtre au
choix. Entrée aux musées, jardins,
monuments, etc., pour 150 fr. Ver-
sement 10 fr. par mois. Faculté de
venir à n'importe quelle date après
dix versements ou 100 fr.

Les fonds sont versés au Comptoir
d'Escompte à Paris.

S'adresser, pour renseignements, au
bureau du journal, ou 6, rue du
Temple, Saumur.

GRAINS ET FOURRAGES

L. BRUNET

23, rue de la Petite-Bilange.

Livraison à domicile par n'importe
quelle quantité et à des prix très bon
marché.

Prix spécial pour l'année.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

G. DOUESNEL

P. ANDRIEU, Succ^r.

CHOCOLATS FÉLIX POTIN

Escompte 5 0/0 par 5 kil. depuis le n^o 2.

CAFÉS GRILLÉS

Escompte 3 0/0 sur 2 kil. 500.

ETRENNES DE 1889

Épicerie Parisienne

M^{on} IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Rayon spécial de Confiterie

Dragées, Pralines, Fondants, Bonbons de chocolat à la crème, praliné, etc.
Assortiment recommandé à 1 fr. 80 le 1/2 kilog., défiant à qualité égale
toute concurrence.

Coffrets et Cartonnages riches, Laques, Porcelaines, Vannerie fine,
modèles les plus nouveaux.

Vins fins, Spiritueux, Liqueurs.

A l'Occasion du Jour de l'An

BICHE

PÂTISSIER

PLACE DE LA BILANGE

Grand Assortiment de Bonbons à 1 f. 70 le demi-kil.

Beau choix de Bottes, Coffrets, Sacs, etc., pour Étrennes

A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle
trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus
en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et
partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODÉT.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godét,

Hôtel-de-Ville de Saumur